

ESBL NON E COLI - PRISE EN CHARGE EN SOINS CHRONIQUES, EN PSYCHIATRIE OU EN AMBULATOIRE

DOMAINE D'APPLICATION

Département de psychiatrie, EMS, ambulatoire.

Cette recommandation s'applique aux **patients/résidents porteurs d'entérobactéries productrices de *béta*lactamase avec spectre élargi (ESBL) non *E coli***

L'évolution de l'épidémiologie **des bactéries productrices de *béta*lactamase avec spectre élargi (ESBL)** montre que ces germes sont très largement répandus dans la communauté. Il existe beaucoup d'incertitude concernant les mesures de prévention et de contrôle optimales en milieu de soins. Les mesures de prévention peuvent être très différentes d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre. Les mesures proposées dans ce document tiennent compte de l'épidémiologie locale. L'objectif de cette recommandation est de prévenir la dissémination des germes producteurs d'ESBL en milieu de soins en proposant des mesures adaptées aux différents prestataires de soins. Cette prise en charge est basée sur des mesures rationnelles, **différenciées et adaptées aux établissements de soins chroniques, aux établissements psychiatriques et à la pratique ambulatoire.**

Responsabilité

La diffusion et le contrôle de cette stratégie relèvent du responsable HPCI de la structure, sous la supervision de l'infirmière référente HPCI de la structure (infirmier-re référent-e HPCI de l'établissement ou infirmier-re HPCI régional-e). Son application est sous la responsabilité des équipes médico-infirmières de la structure.

Les laboratoires signalent les prélèvements microbiologiques avec entérobactéries productrices de *béta*lactamases à spectre élargi autre que *E. coli*.

Définition

Cas ESBL	patient colonisé/infecté par une bactérie productrice d'une bêta-lactamase à spectre élargi
Cas ESBL <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par un <i>Escherichia coli</i> avec ESBL
Cas ESBL-non <i>E.coli</i>	patient colonisé/infecté par une autre entérobactérie avec ESBL (<i>Klebsiella spp</i> , <i>Enterobacter spp</i> , <i>Citrobacter spp</i> , etc)
Cas détecté à l'admission	prélèvement positif effectué \leq 72h après l'admission
Cas détecté à l'EMS/hôp psychiatrique	prélèvement positif effectué $>$ 72h après l'admission
Cas connu actif	patient avec au moins un prélèvement positif pour ESBL quel que soit le lieu (laboratoire) et la date du prélèvement
Cas connu inactif	Cas connu avec \geq deux dépistages négatifs effectués après le dernier prélèvement positif, ceci à plus de 6 jours d'intervalle en dehors de toute antibiothérapie

INDICATIONS DU DÉPISTAGE

- Patient/résident transféré d'une structure de soins depuis un pays étranger
- Présence d'ESBL -non *E.coli* chez un patient/résident

Remarque: en cas de découverte de $>$ 3 nouveaux cas (patient/résident) dans une même semaine, un dépistage des voisins doit se discuter avec les responsables HPCI de l'établissement en collaboration avec la cellule régionale ou l'Unité cantonale HPCI (cf ESBL – Prise en charge d'une épidémie)

PRISE EN CHARGE DU PATIENT/RÉSIDENT

Patient/résident porteur (colonisé)

- Appliquer les **Précautions Standard**
- Pas de traitement de décolonisation
- Pas de suivi de la colonisation (= pas de dépistage)
- Recensement du cas sur une liste

Patient/résident avec une infection avec ESBL-non *E. coli*

- Le personnel soignant applique lors des soins en chambre les Précautions Standard (port de gants et surblouse si risque de contact avec les liquides biologiques).
- Maintien en chambre si infection grave. Le patient/résident peut sortir de sa chambre si l'infection le permet. Ces mesures pourront être levées après résolution de l'infection.
- En présence d'une infection pulmonaire, associer aux Précautions Standard le port du masque lors de soins rapprochés ($<$ 2 mètres) avec maintien en chambre, mesures à maintenir pour la durée du traitement de l'infection.
- Si infection, traitement par des antibiotiques auxquels le germe est sensible, en règle générale les

carbapénèmes ou si infection urinaire sans gravité (fosfomycine ou nitrofurantoïne).

- Pas de traitement de décolonisation
- Pas de suivi de la colonisation (= pas de dépistage)
- Recensement du cas sur une liste
- Acheminement des prélèvements au laboratoire

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Microorganismes et pathologies:

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Infection ou colonisation à entérobactéries non E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Dernière mise à jour le 21/09/2017